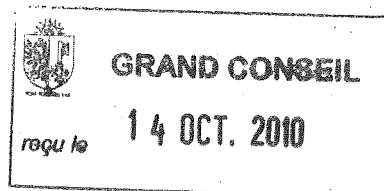


BERTRAND R. REICH

24, RUE DE CANDOLLE  
CH-1205 GENEVETEL. + 41 22/321 57 44  
FAX + 41 22/328 29 37  
E-mail : [b.reich@gdmr.ch](mailto:b.reich@gdmr.ch)

DIM - SG Reçu le				
14 OCT. 2010				
	SG	RH	DGI	
SGA	SGA	SGA	SGA	
CC PM - NFL				
Resp.				

Madame Michèle Künzler  
Conseillère d'Etat  
Département de l'Intérieur et  
de la Mobilité  
2, Rue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Genève, le 13 octobre 2010  
BR/vm

### PL 10330 A – Rapport de majorité

Madame la Conseillère d'Etat,

Le rapport de majorité relatif au PL 10330 A débute sa page 39 par le paragraphe suivant :

« Un commissaire (UDC) demande quelle est la fondation qui pose le plus de problèmes de dysfonctionnements. M. Reich répond qu'il ne s'agit pas d'une fondation, mais d'un ancien administrateur, qui n'est aujourd'hui plus en fonction. Cette femme était membre de la fondation Dupont et elle a été élue l'année dernière au Conseil d'Etat. »

Tels que libellés, mes propos ont été sortis de leur contexte et ils ne reflètent ni mes paroles ni ma pensée. Ils sont déplacés, dans tous les sens du terme.

En effet, j'avais défini les dysfonctionnements comme étant le fait pour un administrateur de s'occuper de l'opérationnel, par exemple en procédant à l'état des lieux de sortie (cf p. 32 du rapport) ; après une heure d'audition intense et en réponse à une question posée sur les dysfonctionnements, je vous ai alors mentionnée à titre d'exemple, à raison du fait que vous considériez que le rôle d'un administrateur consistait à s'impliquer aussi bien dans l'opérationnel que le stratégique.

Or, ce point de vue posait problème, puisque les instructions reçues de notre autorité de tutelle invitaient précisément les administrateurs à se concentrer sur le stratégique, l'opérationnel relevant du Secrétariat ou des mandataires.

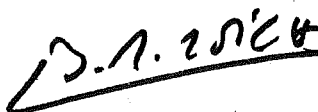
En aucune manière, je n'ai voulu mettre en cause votre personnalité ou votre intégrité et vous savez l'estime que je vous porte, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes opinions ; j'ai toujours respecté votre engagement, et je crois pouvoir dire que nous sommes pleinement d'accord sur l'importance du logement et de la qualité de vie dans la construction de la cité.

Je suis donc particulièrement navré de la teneur du paragraphe litigieux, qui pourrait donner à penser qu'une seule personne constitue une source de dysfonctionnements majeurs, alors que tel n'était absolument pas mon propos et que je souhaitais simplement répondre à une question – sur la pertinence de laquelle il ne m'appartenait pas de me prononcer. Si le texte incriminé vous a blessée, je vous prie de croire à mes plus vifs regrets.

Bien évidemment, le fait que le député qui m'avait posé la question m'avait assuré que la réponse ne sortirait pas de la salle dans laquelle la Commission se réunissait est sans pertinence.

Le présent courrier se veut donc un message de clarification et d'apaisement ainsi que le porteur de mon souhait, sincère et profond, que nous puissions continuer à nous rencontrer dans un climat de respect serein, nonobstant d'éventuelles divergences de moyens – et non de fin.

En cet espoir, je vous prie, Madame la Conseillère d'Etat, d'agréer l'assurance de ma très haute considération.



Bertrand R. Reich